

Djibouti, le 16 septembre 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn

Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

Le gouvernement de Djibouti a adopté un programme triennal d'ajustement économique et structurel qui se fonde sur l'Initiative nationale pour le développement social (INDS) lancée par le gouvernement en janvier 2007, considérée comme le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les principaux éléments du programme sont décrits dans le texte ci-joint du Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) pour la période 2008–2011. Le Mémoire expose par ailleurs en détail les objectifs que le gouvernement se propose d'atteindre et les politiques qu'il entend appliquer pendant la période 2008–2009. Vous trouverez également ci-joint un Protocole d'accord technique portant sur certains concepts et définitions et sur les données à communiquer dans le cadre du programme.

Djibouti est à un stade critique de son développement. Afin de maintenir la stabilité macroéconomique, continuer à stimuler l'investissement privé étranger et intérieur, doper la croissance, réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avec l'aide de la communauté internationale, nous avons l'intention d'accélérer nos réformes économiques et sociales et de les associer à des politiques destinées à assurer une croissance soutenue et généralisée. Les réformes institutionnelles seront essentielles pour encourager le changement technologique et organisationnel et tirer parti de l'abondance actuelle des flux d'investissements étrangers pour créer suffisamment d'emplois pour une part importante de la population.

Nous demandons, par la présente, à bénéficier d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), d'un montant total de 12,72 millions de DTS (80 % de la quote-part), à l'appui de notre programme. Nous demandons également que le premier décaissement au titre de l'accord, d'un montant équivalant à 3,864 millions de DTS, soit mis à la disposition de Djibouti dès l'approbation de l'accord FRPC par le Conseil d'administration du FMI.

Le gouvernement de Djibouti est d'avis que les politiques et mesures exposées dans le MPEF ci-joint sont propres à assurer la réalisation des objectifs du programme qui sera appuyé par l'accord FRPC, mais il prendra toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. En outre, il consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques définies dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en matière de consultations, et à lui fournir les informations dont il aura besoin pour évaluer les progrès des autorités dans la mise en œuvre des politiques décrites dans le MPEF.

Le Gouvernement mettra à la disposition du FMI toute information demandée par l'institution dans le but de suivre les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières ainsi que les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Un protocole d'accord technique décrivant les critères de réalisation, les repères quantitatifs et les repères structurels du programme est joint. Djibouti suivra l'échéancier des révisions semestrielles dont la première devrait être achevée avant la fin du mois de mars 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Ali Farah Assoweh

Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Planification, chargé de la Privatisation

Djama M. Haïd

Gouverneur de la
Banque centrale de Djibouti

Pièces jointes

- I. Mémoire de politiques économique et financière
- II. Protocole d'accord technique

**PIÈCE JOINTE I À LA LETTRE D'INTENTION. MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE**

I. INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

1. Le présent mémorandum décrit le programme économique et financier du gouvernement de Djibouti dans le cadre de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2008–2011. Au cours de cette période, nous comptons consolider la stabilité macroéconomique et mettre en place des bases solides pour soutenir une croissance économique généralisée, notamment en vue de réduire la pauvreté et le chômage. Un tel résultat est essentiel à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et au maintien d'un large soutien à la réforme économique et financière. Notre stratégie économique et financière à moyen terme sera conforme à l'Initiative nationale de développement social (INDS) lancée par le gouvernement en janvier 2007 en consultation avec les parties prenantes et nos partenaires de développement qui constitue notre Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de deuxième génération.

2. Notre stratégie vise à créer les conditions pour : a) placer l'économie sur une trajectoire de croissance durable afin de réduire le chômage, atténuer la pauvreté et améliorer les indicateurs sociaux du pays; b) assurer la stabilité financière intérieure, notamment en maîtrisant l'inflation qui pénalise surtout les pauvres; c) se rapprocher d'une position extérieure plus viable sur le moyen terme, notamment en renforçant la compétitivité et en maintenant une gestion prudente de l'endettement extérieur; d) améliorer la gestion des finances publiques et la transparence afin de bien cibler et hiérarchiser les dépenses de manière à dégager des ressources pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté et e) renforcer les capacités administratives et institutionnelles dans divers domaines, en particulier sur le plan statistique.

3. La conclusion satisfaisante du programme de référence (PSF) de 2005 a permis d'améliorer les conditions pour l'investissement privé et a contribué à augmenter la compétitivité extérieure dans quelques domaines. En particulier, des progrès ont été réalisés pour : a) unifier et simplifier le système d'exonérations fiscales en fusionnant les différents régimes fiscaux préférentiels et en incorporant le reste des exonérations dans le code fiscal général ; b) informatiser la chaîne des dépenses ; c) éliminer la pratique d'échange de chèques avec l'ONEAD et Djibouti Télécom ; d) limiter les ordonnancements anticipés des dépenses couvertes par la législation ; e) préparer un nouveau Code du commerce; f) publier les états financiers vérifiés des principales entreprises publiques et g) mettre en application le nouveau fichier unique de la solde et de la fonction publique.

4. En 2006–07, les perspectives économiques de Djibouti se sont sensiblement améliorées en grande partie grâce aux politiques que nous avons menées pour moderniser et développer notre économie en promouvant d'ambitieux programmes d'investissements

étrangers. Mettant à profit notre position stratégique sur la corne de l’Afrique et sur la voie maritime la plus fréquentée de la planète, notre stabilité politique, et notre appartenance à la COMESA, nous avons réussi à attirer environ 1,2 milliard de dollars EU sous forme d’investissements directs étrangers (IDE) confirmés pour la période 2008–13, soit l’équivalent de 140% du PIB en 2007. La pièce maîtresse de ces investissements est la construction d’un nouveau port en eau profonde sur le site de Doraleh, dont le terminal pétrolier est déjà en service, et dont la première phase du terminal à conteneurs devrait entrer en service fin-2009. Ce nouveau port, également géré par Dubaï Ports World (DPW), permettra non seulement de mieux desservir l’Éthiopie, ce qui a été pendant plus d’un siècle la première vocation du port de Djibouti, mais aussi de diversifier l’activité portuaire en développant notre part du marché de transbordement vers les autres pays de la région, pour lesquelles un marché considérable est en train de se créer. D’autres investissements accompagnent ce grand projet, notamment l’amélioration des communications terrestres avec l’Éthiopie, la création d’une infrastructure hôtelière et touristique, l’expansion de la zone franche, la réalisation d’importants projets d’investissements dans les domaines de l’eau et de l’énergie, l’installation d’une raffinerie de pétrole d’une capacité de 45,000 barils par jour, l’exploitation de l’industrie d’extraction du sel et le développement des services financiers. Les investissements dans l’infrastructure sont accompagnés d’une politique d’éducation qui a pour but de donner à tous un accès à l’enseignement secondaire d’ici 2015.

5. Il reste néanmoins des défis considérables à relever dans les années à venir. Il faut tout d’abord s’assurer que les IDE maintiennent leur rythme et que la croissance ne se limite pas uniquement à une enclave autour du port. Ensuite, bien que les résultats économiques se soient sensiblement améliorés ces deux dernières années, les projets à forte intensité de capital n’ont eu jusqu’à présent qu’un effet restreint sur la création d’emplois et les recettes budgétaires. Il faut donc renforcer les liens entre les gros IDE et l’économie intérieure pour qu’une plus grande part de la population bénéficie de la croissance, en premier lieu en encourageant la création d’emplois pour les Djiboutiens, mais également en dégagant des ressources budgétaires qui nous permettront de financer les programmes sociaux dont la population a grandement besoin. À cet égard, nous sommes conscients qu’une croissance généralisée et soutenue exige la mise en œuvre de réformes structurelles en profondeur, notamment l’amélioration des institutions et du capital humain, en vue d’accroître la productivité, de renforcer notre compétitivité internationale et d’encourager le développement du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME).

6. Le gouvernement est également conscient de la nécessité de consolider la stabilité macroéconomique, notamment de lutter contre l’inflation dont les conséquences frappent surtout les pauvres, tout en assurant un niveau suffisant de ressources budgétaires pour mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous renforcerons la mobilisation des recettes, améliorerons l’efficacité des dépenses et accroîtrons la transparence des finances publiques. En outre, nous supprimerons progressivement les restrictions à la libre détermination des marges dans le commerce alimentaire de gros et de détail qui ont été introduites pour quelques articles de première nécessité, sur une base

provisoire, pour maîtriser la hausse des cours des denrées, et mettrons en œuvre des réformes pour accroître la concurrence et approfondir la libéralisation de l'économie. En outre, la Banque centrale de Djibouti (BCD) est résolue à renforcer sa capacité de gestion de la liquidité pour ramener le taux d'inflation à un niveau proche des taux internationaux. L'exécution de ce programme exigera une ferme gestion économique, mais aussi de rechercher auprès de la communauté internationale une assistance financière et technique accrue.

7. Dans le reste du document, nous passons en revue l'évolution récente de l'économie, décrivons les principaux éléments du programme économique du gouvernement pour 2008–2011 et présentons les mesures et actions prévues pour la première année du programme (1^{er} septembre 2008- 31 août 2009).

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

8. L'environnement économique de Djibouti s'est sensiblement amélioré ces dernières années, mais les pressions inflationnistes se sont intensifiées. Les estimations préliminaires suggèrent que la croissance réelle du PIB s'est accélérée, passant de 4,8% en 2006 à 5,3% en 2007, surtout sous l'effet des flux d'IDE dans les activités portuaires et du bâtiment. Le taux d'investissement a presque doublé en l'espace de deux ans, passant de 23% du PIB en 2005 à 42% en 2007. Cependant, le taux d'inflation sur 12 mois à la fin de 2007 atteignait 8,2% contre 3,5% en 2006; il continuera de progresser pour atteindre près de 10,3% à la fin d'avril 2008, essentiellement du fait de l'augmentation des cours internationaux des denrées alimentaires et du pétrole. Le rythme d'expansion du crédit au secteur privé s'est accéléré à 9% en 2006 et à 23% en 2007, pour atteindre près de 30% en glissement annuel à la fin d'avril 2008, en partie du fait de l'essor de l'immobilier et du bâtiment ainsi que de l'ouverture récente de nouvelles banques étrangères qui a favorisé la concurrence, réduisant ainsi les marges d'intermédiation financière.

9. Le déficit du compte extérieur courant s'est creusé de 15% du PIB en 2006 à environ 25% en 2007 à la suite d'une forte augmentation des importations liées aux nouveaux investissements¹. Ce déficit a été plus que couvert par l'excédent des comptes financiers et de capital résultant des entrées de capitaux, surtout d'IDE, ce qui s'est traduit par une augmentation des réserves officielles brutes, qui atteignaient 130 millions de dollars EU à la fin de 2007 (soit l'équivalent de 1,9 mois d'importations de biens et de services et une couverture de 116% de la caisse d'émission). Les réserves officielles brutes ont continué à augmenter pour atteindre 135 millions de dollars EU à la fin d'avril 2008. Le franc de Djibouti s'est déprécié d'environ 4% en termes effectifs réels, à cause de l'affaiblissement du dollar auquel il est rattaché.

¹ Le déficit extérieur courant, hors importations liées aux IDE, est estimé à 3,7 % du PIB en 2006 et à 5,1 % en 2007.

10. En ce qui concerne les finances publiques, le solde budgétaire global sur base ordonnancement a affiché un déficit de 2,6% du PIB en 2007, un chiffre proche de celui de 2006. La réduction des dépenses courantes de 29,9% du PIB en 2006 à 26,5% en 2007 (qui reflète en partie l'augmentation exceptionnelle des dépenses en 2006 liées aux élections régionales et au sommet du Marché commun d'Afrique orientale et australe—COMESA) a été compensée par l'augmentation des investissements. C'est pourquoi, le déficit de base a baissé de 7,2% du PIB en 2006 à 4,9% en 2007. Cependant, au regard de la Loi de finances (LFR) de 2007, l'exécution du budget a été expansionniste en 2007, en raison de la hausse des prix internationaux et de l'appréciation de l'euro, de l'introduction de l'Initiative de développement social (INDS) et des dépenses liées à la préparation des élections parlementaires de février 2008. Le recouvrement des impôts de l'année courante a diminué de 19,8% du PIB en 2006 à 19,1% en 2007, à cause du manque à gagner causé par les exonérations accordées aux investissements dans le port, la zone franche et le secteur du tourisme. Cependant, les recettes fiscales totales se sont maintenues à environ 20% du PIB, grâce à un recouvrement exceptionnel de recettes pour les périodes antérieures (notamment par un échange de chèques (une compensation croisée) entre l'État et Électricité de Djibouti—EDD), de l'ordre d'environ 1,4% du PIB. Toutefois, l'accroissement du financement extérieur a permis un remboursement net d'arriérés intérieurs et extérieurs pour un montant estimé à environ 0,7% du PIB, en dépit de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

11. Des progrès significatifs se sont poursuivis dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Un nouveau code du travail a été adopté en décembre 2005 par le gouvernement et il est entré en vigueur en 2006. L'audit physique de la fonction publique a été finalisé en 2007. Trois mesures clés du programme de référence de 2005 ont été mises en œuvre, et notre DSRP qui a déjà été affiché sur le site internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation (MEFPP). L'assistance technique du FMI a grandement contribué à la définition de certains éléments des réformes en cours dans les domaines budgétaire, financier et statistique. Sur le plan budgétaire, l'assistance a porté sur les réformes fiscales—notamment la mise en place de la TVA et l'amélioration de la gestion de trésorerie et du système de classification budgétaire et comptable. Dans le domaine financier, le Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux s'inscrit dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)—initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale, dont l'achèvement est à présent fixé pour la fin de 2008. Dans le domaine statistique, une assistance technique a été fournie dans le but d'améliorer l'établissement et la classification des statistiques de balance des paiements et des statistiques monétaires et d'appliquer les normes internationales de comptabilité et de communication des données financières (IFRS) à la BCD.

III. CADRE MACROÉCONOMIQUE À MOYEN TERME

12. Compte tenu de nos objectifs stratégiques et de la forte hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, notre politique économique à moyen terme aura pour but de : a) porter le taux de croissance annuel du PIB réel à environ 7%, grâce aux entrées d'IDE prévues et de leurs répercussions sur l'économie et grâce aux effets de la stabilisation budgétaire et des réformes structurelles; b) maîtriser le taux d'inflation pour le ramener à un niveau proche de 3–3,5%, par le biais d'une gestion rigoureuse du budget, de mesures structurelles destinées à accroître la productivité et de l'introduction de nouveaux instruments de gestion monétaire et c) soutenir l'intégrité et la crédibilité de la caisse d'émission en maintenant un taux de couverture d'au moins 105%. L'amélioration de la compétitivité de notre économie et le renforcement des infrastructures de production et de transport devraient se traduire par une accélération de la croissance des exportations de biens et de services. Les besoins de financement à moyen terme continuant à être couverts à la fois par des dons, des prêts concessionnels et des flux de capitaux privés continus sous forme d'IDE, la position extérieure du pays serait gérable. Les avoirs en devises bruts de la BCD ne devraient s'accroître que progressivement pour atteindre l'équivalent de 1,9 mois d'importations de biens et services à la fin de 2011.

13. Pour accroître les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté tout en assurant la viabilité budgétaire et une plus grande compétitivité de l'économie, notre cadre budgétaire et structurel à moyen terme vise à assurer l'équilibre du budget global sur la période 2008–11 et à améliorer la compétitivité. À cette fin, nous prendrons des mesures pour i) mettre en œuvre une réforme générale du régime fiscal pour optimiser l'efficacité, élargir la base d'imposition, maîtriser les exonérations, accroître les recettes fiscales d'environ 1,8% du PIB entre 2008 et 2011 et aligner le système fiscal sur nos engagements internationaux au sein de la COMESA et de l'OMC ; ii) renforcer l'administration des impôts; iii) réduire le poids des salaires dans les dépenses courantes en contenant la hausse nominale des salaires (sauf augmentations au titre du mérite) et en gelant les recrutements dans le secteur public (sauf dans les secteurs sociaux), ce qui permettra de réduire le montant de la masse salariale par rapport au PIB de 12,4% en 2007 à 10,3% en 2011; iv) adopter des mesures de maîtrise des dépenses de biens et de services ; v) adopter des mesures destinées à contenir les passifs conditionnels des entreprises publiques déficitaires (notamment l'EDD) en améliorant leur compétitivité et en réduisant leurs coûts d'exploitation et vi) améliorer la communication sur la gestion des finances publiques, notamment par une diffusion rapide des données budgétaires. Des mesures seront également prises pour améliorer la gestion des ressources humaines dans le secteur public, sur la base des indications fournies par l'audit physique de la fonction publique et des audits organisationnels et stratégiques en cours, dans le but stratégique de moderniser et d'optimiser l'efficacité de l'administration publique tout en contenant les coûts du personnel. La modernisation de la fonction publique est un élément clé de la stratégie du gouvernement. L'amélioration générale de la gestion des ressources humaines pourra comprendre l'adaptation des effectifs aux besoins, le renforcement des critères de compétence et de mérite dans le recrutement, la rémunération et les promotions,

une mise à jour du statut général de la fonction publique, et l'adoption d'un nouveau code de déontologie. Pour renforcer ses capacités, le gouvernement a l'intention de demander une assistance technique aux partenaires de développement lors de la table ronde prévue pour novembre 2008.

14. D'autres mesures structurelles auront pour but de renforcer le cadre statistique, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la gouvernance et le marché de travail. S'agissant du renforcement des capacités de la BCD en matière de supervision et de gestion monétaire, nous allons examiner sans tarder la mise en œuvre des recommandations du PESF dans les domaines jugés urgents et cadrer notre politique à moyen terme à partir des orientations fournies dans le programme.

IV. LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE POUR 2008–09

15. Notre objectif pour la première année du programme, qui va du 1^{er} septembre 2008 au 30 août 2009, est de réaliser un taux de croissance de 5,9% en 2008 et de 6,9% en 2009 tout en réduisant l'inflation, en glissement annuel, à 5,5 % à fin 2009. Pour cela, il faudra maintenir la modération budgétaire, face à la persistance du niveau élevé des cours internationaux du pétrole et des denrées alimentaires. L'objectif de croissance sera soutenu par le volume considérable des IDE déjà engagés pour l'expansion du port, de la zone franche et de l'infrastructure correspondante, notamment celle de l'énergie, de l'eau et de la raffinerie de pétrole.

16. L'évolution du compte extérieur courant sera largement déterminée par les projets en cours liés aux grands projets d'IDE. Le déficit du compte extérieur courant devrait rester élevé en 2008–09, à la suite d'une forte augmentation des importations liées à ces nouveaux investissements. Ce déficit ne sera cependant plus couvert par l'augmentation de l'excédent des comptes financiers et de capital résultant de l'accroissement des IDE, mais par les décaissements des bailleurs de fonds et des créanciers. C'est pourquoi la position extérieure devrait être gérable, et nous espérons augmenter progressivement les réserves extérieures de 131 millions de dollars EU en 2008 à 143 millions de dollars EU à la fin de 2009 (équivalent à 1,7 mois d'importations). La dette publique extérieure devrait se stabiliser aux alentours de 56% du PIB en 2009.

A. Politique et réforme budgétaires

17. La politique budgétaire restera le principal instrument de mise en œuvre du cadre macroéconomique défini dans le nouveau DSRP. Notre programme économique prévoit une augmentation sensible des dépenses de réduction de la pauvreté. L'exécution et le financement de ces dépenses resteront compatibles avec la stabilité macroéconomique. Des efforts concertés d'amélioration de la gestion des finances publiques s'imposeront à cet effet.

18. Nous mènerons une politique budgétaire qui assurera une baisse du déficit global sur la base des engagements de 2,6% du PIB en 2007 à 1,9 % en 2008 et à 1,8 % en 2009. Nous

sommes en outre résolus à réduire l'encours des arriérés de paiement intérieurs de 2,5 % du PIB en 2008–09 et à apurer tous les arriérés extérieurs avant la fin d'août 2008. Nous allons négocier sous peu un accord multilatéral avec le Club de Paris, puis procéder à des accords bilatéraux à partir des conditions établies dans l'accord multilatéral. Nous sommes en outre déterminés à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et entendons solliciter une assistance technique pour améliorer les pratiques de gestion de la dette. Le gouvernement lancera par ailleurs des mesures pour accroître les recettes fiscales et réduire les dépenses courantes non prioritaires.

19. Du côté des recettes, notre stratégie est centrée sur l'introduction de la TVA en janvier 2009, déjà annoncée dans la loi de finances de 2008. Le projet de loi, qui a bénéficié de l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI, sera soumis à l'Assemblée nationale au plus tard en même temps que la loi de finances rectificative de 2008 et en tout cas avant la fin de novembre 2008. La TVA aura un taux général unique d'au moins 7%, la mise en œuvre débutant avec le budget de 2009, ce qui produira des recettes nettes d'environ 1,1 % du PIB en 2009².

20. Afin de renforcer la mobilisation des ressources nécessaire à la réalisation de notre objectif de lutte contre la pauvreté, nous adopterons avant la fin d'août 2009 des mesures destinées à moderniser l'administration fiscale et améliorer le recouvrement, notamment en augmentant le nombre d'employés de la Direction des Impôts, à promouvoir le civisme fiscal et à améliorer le recouvrement moyennant le renforcement des inspections et le remaniement de la structure organisationnelle du recouvrement fiscal, en tenant compte des recommandations des missions d'assistance technique (AT) du Département des finances publiques du FMI. Par ailleurs, de nouvelles mesures seront adoptées en vue de simplifier le régime fiscal et d'élargir l'assiette, tout en renforçant l'administration des impôts. Parmi ces mesures figurent en particulier : i) d'ici la fin novembre 2008, réviser les barèmes de l'Impôt sur les Traitements Salariaux (ITS), en tenant compte des recommandations des missions d'AT du Département des finances publiques du FMI, en vue d'une plus grande équité et pour protéger les revenus dans le cadre de la lutte contre la pauvreté; ii) d'ici la fin février 2009, revoir certaines dispositions de la loi sur la Zone Franche pour éviter des distorsions au niveau du régime de protection sociale et de la taxation des salaires et iii) d'ici la fin février 2009, réviser le code des investissements dans le sens d'une rationalisation des exonérations fiscales (durée des exonérations, liste des avantages fiscaux) et d'un renforcement des procédures et ressources pour le suivi des projets exonérés. Enfin, nous intensifierons les efforts de recouvrement des impôts impayés des exercices précédents, grâce à une amélioration de la gestion technique de la Direction des Impôts.

² L'élimination totale de la TIC et l'introduction du tarif extérieur commun (TEC) de la COMESA sont prévues maintenant pour 2010, suite à un retard dans l'adoption des taux communs au niveau ministériel au sein de la COMESA.

21. Nous adopterons aussi des mesures destinées à améliorer l'efficacité de la gestion des dépenses publiques et de la trésorerie. À cet égard, nous regrouperons les comptes de l'État dans le système bancaire en un compte unique du Trésor d'ici à la fin de mai 2009. Nous poursuivrons la préparation de Plans mensuels de Trésorerie basés sur une prévision précise des recettes et des besoins de dépenses et nous améliorerons le processus de préparation du budget, en tenant compte des recommandations des missions d'AT du Département des finances publiques du FMI. En particulier, nous réviserons (avant la fin d'août 2009) la nomenclature budgétaire, et nous démarrerons, avec l'assistance technique du FMI, avant la fin d'août 2009, la préparation d'un cadre budgétaire à moyen terme exhaustif qui inclut l'ensemble des dépenses de l'État et qui servira de base pour préparer la loi de finances de 2010. Nous allons relier les systèmes informatiques de la direction des finances et du trésor (d'ici la fin février 2009) avec l'assistance technique et financière de l'Union européenne, et nous améliorerons (d'ici la fin de février 2009) les fonctionnalités du système informatique de la direction des finances, notamment en établissant le rejet automatique et en prévenant le dépassement des crédits budgétaires. Afin d'accroître la liquidité des comptes de l'État, nous réduirons (avant la fin de l'année 2008) le crédit net à l'État du système bancaire (stock comparé au début de l'année, à l'exclusion des fonds de contrepartie du FMI et du FMA) de 500 millions de francs Djibouti.

22. La réalisation des repères et critères de réalisation quantitatifs du programme se poursuivra avec l'adoption avant la fin de septembre 2008 d'un budget révisé pour 2008 et, avant la fin de décembre 2008, d'un budget pour 2009, tous deux conformes aux repères et critères de réalisation quantitatifs du cadrage macroéconomique convenus entre les autorités et la mission du FMI. Dans le cadre du programme, le ratio dépenses courantes/PIB devrait baisser de 26,5 % du PIB en 2007 à 24% en 2009 grâce à une réduction en termes du PIB des dépenses non prioritaires de biens et de services et une meilleure maîtrise de l'augmentation de la masse salariale. La centralisation des marchés publics par le biais d'une Centrale d'achat à partir d'août 2008 permettra de réduire le coût moyen d'acquisition en réalisant des économies d'échelle. La maîtrise des dépenses courantes sera facilitée par le gel du recrutement dans le secteur public (à l'exception des Ministères de la Santé et de l'Éducation et de la Direction des Impôts) et de la structure des salaires nominaux (hors avancement) que nous maintiendrons d'ici à la fin du programme, ainsi que par l'achèvement de la réforme de la fonction publique facilitée par la finalisation des audits physique, organisationnel et stratégique et la mise en place du nouveau fichier unique de la solde et de la fonction publique. Ces mesures permettraient de dégager les ressources additionnelles nécessaires pour accroître les dépenses affectées à la réduction de la pauvreté (en particulier à la santé et à l'éducation).

23. Nous estimons que les dépenses d'investissement public (principalement dans l'infrastructure et les projets sociaux) se maintiendront à environ 11% du PIB en 2008, financées en grande partie par des dons et des emprunts extérieurs concessionnels. Afin de mobiliser des concours financiers, nous organiserons une conférence des bailleurs de fonds extérieurs d'ici à novembre 2008 et entamerons des négociations bilatérales.

24. L'État continuera à s'abstenir d'encourir des crédits auprès du système bancaire. Nous éviterons aussi l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs et intérieurs, y compris sur dette garantie par l'État, et nous sommes résolus à réduire les arriérés intérieurs d'un montant équivalant à 1,2% du PIB avant la fin de l'année 2008.

25. Nous continuerons aussi à renforcer la communication sur la gestion des finances publiques. Nous publierons régulièrement, outre les données préliminaires de fin d'année de l'exécution du budget (dans les 5 mois qui suivent la fin de l'année), le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE) (dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque mois) ainsi que les comptes audités des fonds de la sécurité sociale et des principales entreprises publiques (dans les 9 mois qui suivent la fin de l'année). Nous élaborerons aussi des rapports annuels détaillés sur les dépenses sociales prioritaires de lutte contre la pauvreté qui seront rendus publics dans un délai ne dépassant pas six mois.

26. Le développement institutionnel revêt une importance cruciale dans le contexte du nouveau programme. Le gouvernement s'attachera à renforcer les capacités dans les domaines de la planification, de la programmation et de la préparation des projets. De même, le rythme d'exécution des dépenses publiques sera accéléré dans le cadre de la réforme du code de passation des marchés publics qui est en cours de préparation avec la Banque mondiale.

27. Afin de faciliter le suivi du programme, nous transmettrons aux services du FMI : i) le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) dans les 60 jours suivant la fin de chaque mois; ii) les statistiques trimestrielles de la balance des paiements dans un délai d'un trimestre à compter du troisième trimestre de 2008; iii) les données monétaires et de l'IPC dans un délai de 4 semaines et iv) nous communiquerons tous les mois la liste des emprunts à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État en identifiant pour chaque prêt: le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie, l'échéance et la période de grâce ainsi que les arrangements relatifs aux taux d'intérêt, dans les 4 semaines suivant la fin de chaque mois.

B. Politiques de change, monétaire et financière

28. Le dispositif de caisse d'émission a bien servi l'économie en assurant la stabilité des prix, ce qui a contribué à améliorer la compétitivité extérieure ces dernières années tout en consolidant la confiance du secteur privé. Le gouvernement a l'intention de maintenir le régime de taux de change fixe avec le dollar dans le cadre de la caisse d'émission. À cet égard, la BCD assurera une couverture rigoureuse de ses engagements monétaires en devises avec un taux de couverture d'au moins 105% de la monnaie en circulation.

29. Les autorités veulent renforcer la gestion de la liquidité et améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, pour pouvoir éponger les liquidités excédentaires du système bancaire et contribuer à la stabilité des prix, la BCD élaborera un projet relatif à l'adoption d'un nouvel instrument monétaire de réserves obligatoires sur les dépôts. Le taux

de pourcentage à appliquer aux dépôts, le taux de rémunération de ces réserves, les dépôts soumis à des obligations de réserves et autres caractéristiques de cet instrument seront définies en consultation avec les banques de la place, et avec l'assistance technique du FMI; la mise en œuvre est prévue pour le 31 août 2009.

30. Une concurrence accrue au sein du système financier après l'implantation de trois nouvelles banques ces deux dernières années devrait contribuer à réduire davantage le coût du crédit. Le crédit intérieur au secteur privé devrait augmenter d'environ 35 % en 2008 et de 29 % en 2009. La masse monétaire au sens large devrait progresser à un rythme légèrement inférieur à celui du taux de croissance du PIB nominal en 2008–09. Conformément à ces projections, les autorités collaborent aussi étroitement avec les banques pour que celles-ci élargissent la gamme de produits financiers proposés à la clientèle.

31. La BCD a entrepris de renforcer ses capacités de supervision afin de mieux veiller à l'intégrité du système financier en expansion. Pour répondre aux nouvelles exigences, nous sommes déterminés, d'ici la fin août 2009, à renforcer les capacités de la fonction de supervision bancaire conformément aux principes de Bâle. Il s'agit, entre autres : i) d'augmenter les effectifs de la BCD et d'améliorer leurs compétences techniques dans le domaine de la supervision bancaire et de fixer un échéancier en vue d'une supervision sur place plus régulière (une inspection sera réalisée avant la fin de février 2009 et deux inspections supplémentaires préalables seront réalisées avant la fin d'août 2009); ii) d'envisager des normes comptables et réglementaires pour les activités bancaires islamiques et iii) de doubler le capital minimum des banques de 300 millions de francs de Djibouti à 600 millions, avec un période de grâce pour l'adaptation des banques existantes. Dans ce cadre, la prochaine mission du PESF aidera à mettre en exergue les vulnérabilités du nouveau système financier élargi et à renforcer son rôle de catalyseur pour la croissance économique.

32. De plus, le gouvernement s'emploie à renforcer l'efficacité des contrôles sur les opérations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en mettant en œuvre les recommandations de la récente mission du Département juridique du FMI. À cet égard, les autorités prendront les mesures suivantes : i) continuer à faire connaître les pratiques de lutte contre le BC/FT aux secteurs public et privé; ii) accroître la dotation en personnel du Service des renseignements financiers (SRF), ses ressources et son indépendance afin de lui permettre de mener à bien sa mission, en tenant en compte des recommandations de la mission de BC/FT du Département juridique du FMI, d'ici à la fin d'août 2009; iii) avant la fin de février 2009, approuver les décrets complémentaires ou actualiser et envoyer à l'Assemblée nationale la loi relative au BC/FT (le cas échéant) pour faire appliquer les dispositions suivantes : a) procéder à des enquêtes et poursuivre les cas de délits; b) geler les actifs des terroristes suspects conformément aux Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et c) inclure les institutions financières non bancaires dans la supervision de l'application de la loi par la BCD.

C. Politiques du secteur extérieur

33. Les autorités sont résolues à maintenir le système existant de libre-échange. Aucune restriction de change ne s'applique aux transactions du compte courant ou du compte de capital et les échanges sont complètement ouverts; les importations et les exportations ne sont soumises à aucune interdiction. Qui plus est, nous sommes résolus à adopter le Tarif extérieur commun (TEC) de la COMESA aussitôt qu'un accord sera conclu entre les pays membres sur les taux applicables et les autres éléments techniques en cours de définition, ce qui permettra d'alléger les dernières inquiétudes exprimées par l'OMC.

34. Le programme de réforme économique des autorités cible également une amélioration des résultats des exportations, notamment l'accélération des exportations de bétail, du transport et des services connexes et tend à encourager la création d'une industrie légère, notamment en zone franche. Les exportations ont sensiblement progressé en 2007 en partie à la suite du démarrage des activités d'un centre régional de réexportation du bétail à Djibouti à la fin de 2006, et grâce à la forte croissance de l'économie éthiopienne qui est actuellement la principale destination des exportations de biens et de services de Djibouti.

35. En vue d'améliorer la viabilité de sa dette extérieure, le gouvernement s'abstiendra de contracter ou de garantir des prêts non-concessionnels. Il conviendra aussi d'éviter que les entreprises publiques empruntent à des conditions non concessionnelles, sauf dans des circonstances exceptionnelles et après des consultations avec les services du FMI. Le récent accord en vue de transformer une partie de la dette extérieure envers l'Italie en projets sociaux est un pas dans la bonne direction. Nous allons mener des négociations avec d'autres créanciers du Club de Paris une fois qu'un nouvel accord multilatéral aura été conclu. Les autorités communiqueront aux services du FMI toute information sur le montant et les caractéristiques des nouveaux prêts et les tiendront au courant de l'avancement des discussions avec les créanciers. Les autorités renforceront aussi la gestion de la dette extérieure en accroissant la fréquence des contrôles et des analyses du système de suivi de la dette qui est déjà informatisé et en élargissant les capacités de ce système.

D. Compétitivité, entreprises publiques et secteur privé

36. Les autorités sont résolues à mettre en œuvre une politique d'amélioration de la compétitivité extérieure. Bien que les estimations du taux de change effectif réel d'équilibre montrent une correction graduelle de la surévaluation du franc de Djibouti, plusieurs indicateurs de compétitivité suggèrent que celle-ci reste faible, ce qui est principalement imputable aux coûts élevés des principaux facteurs de production (énergie, télécommunications, main d'œuvre) qui continuent à freiner le développement du secteur privé. C'est pourquoi nous adopterons des réformes structurelles destinées à réduire les coûts de production intérieure et à améliorer le climat des affaires. Des mesures spécifiques seront prises pour : a) améliorer le cadre juridique et réglementaire des affaires ; b) réduire les coûts de facteurs de production; et c) améliorer l'environnement du travail.

37. L'amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires passera notamment par la soumission du nouveau Code du commerce préparé avec l'assistance de l'Union européenne à l'Assemblée nationale avant la fin novembre 2008, et par la simplification ultérieure des formalités de création d'entreprises. Nous renforcerons également la coordination du guichet unique à l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) avec les autres départements concernés par les investissements privés (Direction des Impôts, Douanes, etc.) d'ici la fin février 2009, ce qui permettra aux nouvelles entreprises de démarrer plus rapidement et à des coûts moindres.

38. Pour ce qui concerne la réduction des coûts de facteurs de production, nous avons décidé de procéder à la restructuration et au rééquilibrage financier de nos principales entreprises publiques (Djibouti-Télécom, ONEAD et l'EDD) afin d'améliorer la qualité de leurs services, d'assurer leur viabilité financière et d'accroître leur productivité. Ces entreprises en difficulté (notamment l'EDD) pèsent lourdement sur le budget de l'État, tandis que les tarifs en vigueur, qui ne couvrent pas les coûts opérationnels, représentent une charge de plus en plus difficile à supporter par le consommateur et les investisseurs. Plus précisément, les autorités se sont engagées à : i) préparer un plan d'action, d'ici à février 2009, pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude portant sur la stratégie de réduction des pertes techniques de l'ONEAD ; ii) réorganiser et ajuster la dotation en ressources humaines de l'EDD afin de réduire les coûts du personnel conformément aux résultats d'une étude que réalisera une société internationale spécialisée et indépendante quant à l'ordre de grandeur de cet ajustement, avec des plans de retraite anticipée et le redéploiement d'employés en surnombre vers d'autres services publics déficitaires en personnel (le rapport et les recommandations seront achevés d'ici la fin août 2009 et un rapport d'avancement sur l'étude sera produit d'ici la fin février 2009) ; et iii) finaliser l'étude financée par la Banque mondiale sur l'origine des pertes de distribution d'énergie électrique, d'ici la fin août 2009. Nous envisageons aussi le renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de l'Énergie et l'élaboration d'un plan d'efficacité énergétique pour accroître les économies de consommation d'électricité avec l'assistance des partenaires au développement.

39. Parallèlement, nous avons l'intention de développer des sources alternatives d'approvisionnement en énergie. D'une part, nous cherchons à exploiter en priorité l'énergie géothermique, solaire et éolienne dans le pays et d'autre part, un important accord a été signé avec l'Éthiopie afin de raccorder nos réseaux, ce qui permettra d'importer l'électricité de ce pays. L'interconnexion avec l'Éthiopie nous permettra de réduire considérablement nos coûts de production ; dans ce but, nous entendons nous mettre d'accord d'ici à la fin de mai 2009, dans le cadre de l'accord d'achat d'électricité avec l'Éthiopie, sur les conditions tarifaires de l'électricité achetée par le biais de la ligne d'interconnexion.

40. Enfin, la mise en œuvre du nouveau Code du travail, le cadre juridique du marché du travail, est aussi prioritaire pour l'amélioration du climat des affaires. Dans ce cadre, nous prendrons des mesures destinées à faciliter l'embauche et la création d'entreprises grâce à

l'application du nouveau Code du travail, ce qui permettra d'assouplir davantage le marché du travail. En particulier, nous adopterons le reste des décrets d'application du Code du travail d'ici la fin mai 2009 et nous renégocierons toutes les conventions collectives dans les délais prévus par le Code avant la fin août 2009.

41. Les autorités sont conscientes de la pertinence du renforcement de la gouvernance et de la transparence institutionnelle pour améliorer davantage le climat des affaires. À cet effet, nous nous engageons à renforcer l'Inspection générale des finances (IGF) par (i) le biais d'une réorganisation des structures (avant la fin mai 2009), (ii) l'élaboration d'un programme annuel des missions pour 2009 (avant la fin novembre 2008), et (iii) le renforcement continu des capacités du personnel.

E. Questions statistiques et autres

42. La qualité encore faible de notre base de données statistiques continue de gêner nos efforts d'élaboration de politiques. Pour l'avenir, des mesures devront aussi être prises, avec le concours du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, pour améliorer la qualité, la couverture et la ponctualité des données économiques, renforcer la comptabilité nationale et la qualité des données de la balance des paiements ainsi que l'établissement et la couverture des statistiques de finances publiques, sur la base des recommandations des missions d'assistance technique des services du FMI. Nous améliorerons la coordination entre la Direction de la statistique et des études démographiques (DISED), la BCD et les différents services du MEFPP, y compris la Douane, en vue de créer une base de statistiques solides qui couvrent tout le pays. En particulier, avant la fin de février 2009, nous réaliserons un recensement complet de la population. Au début de 2009, lorsque le recensement sera terminé, nous entamerons une enquête afin de tester les résultats qui serviront de base au sondage de l'enquête sur la pauvreté, qui devrait être achevée à la fin d'août 2009 et sera suivie d'une enquête exhaustive sur les dépenses des ménages qui nous aidera à réviser les pondérations utilisées dans le panier de l'IPC, à actualiser les différents indicateurs sociaux, notamment à fournir de nouvelles estimations de la pauvreté et de la répartition des revenus. L'information sera communiquée au FMI et à la communauté internationale avant la fin de 2009. D'ici à la fin d'août 2009 nous achèverons aussi une enquête sur les activités économiques, avec l'appui de nos partenaires au développement, pour intégrer les données dans les estimations des comptes nationaux. Notre intention est de mettre suffisamment de ressources, y compris en personnel, à la disposition des services responsables de la réalisation de ces enquêtes afin de produire de meilleures données sources.

43. Nous coopérerons pleinement avec la prochaine mission d'évaluation des mesures de sauvegarde, qui devrait être achevée au plus tard au moment de la première revue de l'accord au titre de la FRPC. Sur la base des conclusions de cette mission, nous développerons une stratégie en vue de remédier à toute insuffisance du cadre juridique et des contrôles financiers de la BCD et, le cas échéant, des mesures correctrices spécifiques seront incluses dans le programme.

V. RISQUES POUR LE PROGRAMME

44. Nous sommes résolu à entamer un vigoureux programme de réformes et à saisir les opportunités que présentent l'arrivée d'IDE exceptionnellement élevée, mais la réussite du programme est soumise à des risques et des contraintes importants. Premièrement, les réformes ambitieuses et difficiles, telles que le gel du recrutement dans le secteur public (à l'exception des Ministères de la Santé et de l'Éducation et du renforcement de la Direction des Impôts) et de la structure des salaires nominaux (hors avancement), pourraient être sources de tensions politiques et sociales susceptibles de gêner la mise en œuvre du programme. Deuxièmement, les contraintes en matière de capacité d'absorption et de mise en œuvre pourraient nous empêcher de réaliser des réformes suffisamment rapidement pour faire face aux besoins des importantes entrées d'IDE. Troisièmement, la stabilité régionale peut aussi présenter des risques sérieux. Enfin, de nouvelles augmentations des prix du pétrole et des denrées alimentaires pourraient ranimer l'inflation et compromettre la viabilité budgétaire.

VI. SUIVI DU PROGRAMME

45. La mise en œuvre et le suivi du programme exigeront un effort constant d'amélioration des statistiques économiques et financières de Djibouti. Les autorités prendront toutes les mesures nécessaires dans ce domaine et solliciteront éventuellement une assistance technique supplémentaire. Elles communiqueront dans les délais les informations demandées par les services du FMI, conformément au calendrier spécifié dans le protocole d'accord technique joint à ce mémorandum. Les première et deuxième revues du programme devraient être achevées avant la fin de mars 2009 et la fin de septembre 2009, respectivement. S'agissant de la première revue, le respect des critères de réalisation quantitatifs pour la fin de décembre 2008, comme indiqué au Tableau 1, et du critère de réalisation structurel pour la fin novembre, décrit au Tableau 2, fera également l'objet d'un suivi. Des repères quantitatifs ont également été arrêtés pour la fin de septembre 2008 et la fin de mars 2009 (Tableau 1), et le protocole d'accord technique présentera des définitions et des explications plus approfondies.

46. Sur la base des indicateurs de suivi susmentionnés et sous l'autorité du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation, le Secrétaire Général dudit Ministère assurera la coordination des données techniques nécessaire au suivi du programme.

47. En outre, le gouvernement n'introduira pas de restrictions sur les paiements afférents aux transferts et aux transactions internationales courantes qui contreviendraient aux obligations de l'Article VIII des Statuts du FMI.

Tableau 1. Djibouti: Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2008–09
(En millions de francs Djibouti, sauf indication contraire)

	Flux cumulés depuis le début de l'année (Sauf indication contraire)					
	2007 31 déc. Estim.	2008		2009		
		31 sept. Objectifs indicatifs	31 déc. Critères de réalisation	31 mars Objectifs indicatifs	30 juin Critères de réalisation	31 sept. Objectifs indicatifs
<i>Critères de réalisation et repères</i>						
I. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (MPEF ¶18, ¶24, PAT ¶50) 1/ 2/	4 416	0	0	0	0	0
II. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs (MPEF ¶18, PAT ¶51) 3/ 2/	1 560 4/	0	0	0	0	0
III. Apurement des arriérés extérieurs (MPEF ¶18, PAT ¶51)	6 220		0 5/			
IV. Plafond sur le crédit net à l'État du système bancaire (MPEF ¶21, ¶24, PAT ¶52) 6/	113	0	-500	0	-100	-500
V. Plafond sur les nouveaux prêts non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État ou par la BCD (MPEF ¶35, PAT ¶53) 2/	0	0	0	0	0	0
VI. Plancher sur la couverture de la caisse d'émission (MPEF ¶12, ¶18, PAT ¶54) 7/ 2/	116	105	105	105	105	105
<i>Repères quantitatifs</i>						
I. Plafond sur la masse salariale (MPEF ¶13, ¶22, PAT ¶55) 8/	11 545	9 500	12 081	3 500	6 750	10 000
Pour mémoire:						
Prêts budgétaires extérieurs	0	500	1 673	1 673	500	750
Dons budgétaires extérieurs	0	500	2 090	2 090	1 000	1 500
Investissements publics financés sur ressources extérieures	11 499	7 000	12 885	12 885	9 000	14 000

1/ Arriérés sur la masse salariale et sur les fournisseurs privés, les entreprises publiques et les fonds de pensions.

2/ Critère de réalisation continu.

3/ Hors arriérés en négociation avec les créanciers du Club de Paris.

4/ Comprend les arriérés sur dette directe et garantie, y compris arriérés envers l'Italie et l'Espagne pouvant bénéficier des conditions de rééchelonnement avec le Club de Paris.

5/ Critère de réalisation à tenir au 17 septembre 2008.

6/ Hors fonds de contrepartie du FMI et du FMA et bons du Trésor qui pourraient être émis à des fins de gestion des liquidités.

7/ Avoirs extérieurs bruts de la BCD en pourcentage des passifs monétaires (monnaie centrale, plus dépôts de l'État à la BCD).

8/ Hors salaires, subventions au logement et autres avantages en nature des employés (éducation et santé).

Tableau 2. Djibouti: Critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme appuyé par la FRPC

I. Critères de réalisation structurels

<ul style="list-style-type: none"> • TVA : Soumettre le projet de loi sur la TVA à l'Assemblée nationale, à un taux unique général fixé à 7%, la mise en œuvre débutant avec le budget de 2009 (MPEF, par. 19). 	Fin novembre 2008
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la liquidité : Renforcer le contrôle monétaire en introduisant les réserves obligatoires pour les dépôts (MPEF, par. 29). 	Fin août 2009

II. Repères structurels

<ul style="list-style-type: none"> • Administration fiscale : Réviser le code des investissements dans le sens d'une rationalisation des exonérations fiscales (durée des exonérations, liste des avantages fiscaux) et d'un renforcement des procédures et ressources pour le suivi des projets exonérés (MPEF, par. 20). 	Fin février 2009
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du budget et des dépenses : Introduire un compte du Trésor unique (MPEF, par. 21, PAT, par. 57). 	Fin mai 2009
<ul style="list-style-type: none"> • Supervision bancaire : Réaliser l'inspection sur place complète d'un minimum de trois institutions bancaires (MPEF, par. 31). 	Fin août 2009
<ul style="list-style-type: none"> • AML/CFT : Accroître la dotation en personnel du Service des renseignements financiers (SRF), ses ressources et son indépendance afin de lui permettre de mener à bien sa mission, en tenant en compte des recommandations de la mission de BC/FT du Département juridique du FMI (MPEF, par. 32). 	Fin août 2009
<ul style="list-style-type: none"> • Compétitivité et coût de l'énergie : Réorganiser et ajuster la dotation en ressources humaines de l'EDD afin de réduire les coûts du personnel, conformément aux résultats d'une étude réalisée par une société internationale spécialisée sur l'ampleur de cet ajustement, avec des plans de retraite anticipée et le redéploiement d'employés en surnombre vers d'autres services publics déficitaires en personnel. Le rapport et les recommandations seront prêts d'ici la fin août 2009 et un rapport d'avancement sur l'étude sera préparé d'ici la fin février 2009 (MPEF, par. 38). 	Fin août 2009
<ul style="list-style-type: none"> • Compétitivité et investissement du secteur privé : Soumettre le nouveau Code du commerce préparé avec l'assistance de l'Union européenne à l'Assemblée nationale (MPEF, par. 37). 	Fin novembre 2008
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes nationaux : Achever une enquête sur les activités économiques afin d'inclure les résultats dans l'estimation des comptes nationaux, avec l'appui de nos partenaires au développement (MPEF, par. 42). 	Fin août 2009
<ul style="list-style-type: none"> • Transparence : Publier: i) les comptes audités des fonds de la sécurité sociale et des principales entreprises publiques dans les 9 mois qui suivent la fin de l'année; ii) le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) dans les 60 jours suivant la fin de chaque mois et iii) les données préliminaires de fin d'année de l'exécution du budget dans les 5 mois qui suivent la fin de l'année (MPEF, par. 25, PAT, par. 56). 	Continu

PIÈCE JOINTE II À LA LETTE D'INTENTION. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

48. Le présent mémorandum arrête les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des repères pour le nouveau programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) qui figure dans les Tableaux 1 et 2 du Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) qui lui est associé. On établit aussi la teneur et la fréquence des données à fournir aux fins du suivi et du programme. On entend par gouvernement (les autorités ou l'État) uniquement l'administration centrale, le système de sécurité sociale étant exclu.

49. Les critères de réalisation structurels et les repères structurels sont arrêtés pour la fin d'août 2008, la fin de février 2009 et la fin d'août 2009, tandis que les critères de réalisation quantitatifs sont fixés pour la fin de décembre 2008 et la fin de juin 2009. On entend par critères de réalisation (plafonds et planchers) et objectifs indicatifs les variations cumulées depuis le début de l'année civile jusqu'à la fin du mois indiqué. Certains planchers et plafonds sont ajustés par les écarts cumulés des flux de financement extérieurs (dons et prêts) par rapport aux projections, convertis aux taux de changes projetés respectifs.

CRITÈRES DE RÉALISATION

50. On entend par **arriérés intérieurs** les paiements exigibles (principal ou intérêts) sur la dette intérieure ou les obligations contractées ou garanties par l'administration centrale ou la BCD. Le plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs doit être respecté de manière continue.

51. On entend par **arriérés extérieurs** le stock des arriérés extérieurs sur la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BCD, à l'exclusion des dettes qui sont soumises au rééchelonnement ou à l'annulation. Ce critère de réalisation s'applique de manière continue. Le plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs doit être respecté de manière continue.

52. On entend par **crédit net à l'État du système bancaire** la somme du financement net bancaire et non bancaire de l'État, à savoir les créances sur l'État moins les dépôts de l'État auprès du système financier. Les créances sur l'État n'incluront pas les fonds de contrepartie du FMI et du FMA. Les bons du Trésor et instruments financiers équivalents qui peuvent être émis uniquement aux fins de la gestion de la liquidité seront exclus des créances sur l'État.

53. **La dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État et la BCD** inclut la dette en devises contractée ou garantie par l'État ou la BCD, à une échéance d'au moins un an, avec un élément don (VAN par rapport à la valeur nominale) de moins de 35 %, sur la base des taux d'escompte spécifiques à la

monnaie et à l'échéance tels que communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt de référence commerciaux). Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point N° 9 des Principes relatifs aux critères de réalisation s'agissant de la dette étrangère (Décision N° 12274-(00/85) du 24 août 2000), mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels la valeur n'a pas été reçue. Le plafond des nouveaux prêts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'administration centrale ou par la BCD doit être respecté de manière continue.

54. **La couverture de la caisse d'émission.** On entend par avoirs extérieurs bruts de la BCD la valeur des actifs extérieurs de la BCD qui incluent a) l'or monétaire ; b) les avoirs en DTS; c) la position de réserve au FMI; d) les avoirs en devises et e) les créances sur les non-résidents, tels que les dépôts à l'étranger. Les avoirs extérieurs de la BCD excluent les actifs engagés ou autrement grevés, y compris sans pour autant y être limités, les actifs utilisés comme nantissement ou garantie pour un passif extérieur de tiers (actifs non immédiatement disponibles). Aux fins du suivi de la performance par rapport à la couverture de la caisse d'émission, les effets de valorisation sur le stock des avoirs en or seront exclus et les avoirs en or seront évalués au cours de l'or en vigueur au 31 décembre 2007. De même, la valeur en dollars EU des réserves internationales brutes sera convertie en francs de Djibouti au taux de change de 177, 721. Ainsi définies, les réserves officielles s'établissaient à 130 millions de dollars EU au 31 décembre 2007. Les taux de change du DTS et des monnaies autres que le dollar seront maintenus à leur niveau de la fin de décembre 2007 tel que publié dans les IFS. Tous les ajustements requis seront calculés aux taux de change du programme. Aux fins du programme, on entend par taux de couverture de la caisse d'émission, les avoirs extérieurs bruts de la BCD divisés par l'addition des dépôts de l'État à la BCD et la base monétaire. Le plancher de la couverture de la caisse d'émission doit être respecté de manière continue.

REPÈRES QUANTITATIFS

55. **Masse salariale.** Le plafond sur la masse salariale inclut tous les traitements, salaires, indemnités, prestations et versements bruts, y compris l'aide au logement, que l'État convient de verser au personnel civil, militaire et de sécurité (qu'il soit permanent ou temporaire) et à tous les autres employés des administrations publiques, à l'exception du personnel des Ministères de l'Éducation (y compris l'aide au logement) et de la Santé, quel que soit le moyen de paiement utilisé (liquide, chèques ou autres instruments) ou l'agent de paiement (Trésor ou autre entité agissant au nom de l'État).

CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS

56. Les dépôts des banques commerciales feront l'objet de **réserves obligatoires**. Le ratio de réserves, la rémunération, le type de dépôts assujettis à des réserves et les autres caractéristiques de cet instrument seront définis à l'issue de consultations avec les banques locales et en accord avec les services du FMI.

REPÈRES STRUCTURELS

57. **Transparence/communication.** La publication du tableau des opérations financières de l'État (TOFE), des données d'exécution du budget de fin d'année et des comptes audités des fonds de la sécurité sociale et des principales entreprises publiques se fera, dans les délais prévus, sur la page internet du MEFPP ou bien dans le Bulletin d'information économique. Les fonds de la sécurité sociale incluent la CNSS et la Caisse Militaire de Retraite, et les principales entreprises publiques incluent Électricité de Djibouti (EDD), l'Office National des Eaux de Djibouti (ONEAD) et Djibouti-Télécom. Les comptes audités incluront le bilan, le compte de résultats, le flux des fonds et les notes des auditeurs. Les données d'exécution du budget de fin d'année incluraient une ventilation par catégorie permettant l'identification de toutes les sous-catégories pertinentes de recettes, de dépenses et de financement (y compris, entre autres, les impôts directs, indirects et autres taxes, les dons, salaires, biens et services, investissements, etc.).

58. **Compte de trésor unique.** Introduire un compte de trésor unique. Fermer les divers comptes du Trésor à la BCD, à l'exception des comptes 1540 (compte courant principal) et 1539 (État Fonds Indemnisation - EIC); consolider leur soldes dans le compte principal N. 1540, avec sous-comptes pour des opérations telles que celles du compte-salariés ou du compte-Présidence; modifier si nécessaire la réglementation bancaire pour permettre l'ouverture de sous-comptes.

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU PROGRAMME

59. Les **avoirs extérieurs bruts et les objectifs de créances nettes sur l'État et de réduction des arriérés de paiement intérieurs** sont définis sur la base de l'hypothèse des montants cumulés projetés des paiements du service de la dette extérieure en liquide, du financement (prêts et dons) lié au programme et aux revenus des bases militaires.

60. Dans les cas où le **total des paiements du service de la dette extérieure** (base exigible) dépasse (n'atteint pas) l'objectif des créances nettes sur l'État, les avoirs extérieurs bruts de la BCD seront ajustés à la baisse (à la hausse) et le plafond sur les créances nettes sur l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) du montant de tout dépassement de (déficit par rapport à) l'objectif. Juridiquement, les créances nettes sur l'État ne peuvent être négatives. Ainsi, au cas où l'ajustement requis si le total des paiements du service de la dette extérieure ne permettaient pas de respecter cette obligation ce qui se traduirait par des créances nettes sur l'État négatives, la différence sera appliquée à une diminution de l'objectif de réduction des arriérés de paiement intérieurs.

61. Dans les cas où **les paiements du service de la dette extérieure en liquide de l'État** dépassent (n'atteignent pas) l'objectif, le plafond sur les créances nettes sur l'État

sera ajusté à la hausse (à la baisse) du montant du dépassement de (déficit par rapport à) l'objectif. Les créances nettes sur l'État seront aussi ajustées à la baisse (à la hausse) du montant de tout dépassement des (déficit par rapport aux) versements de 2007 de la France ou des États-Unis d'Amérique liés à l'utilisation des bases militaires. Lorsque les créances nettes sur l'État sont négatives à la suite de ces ajustements, la différence sera appliquée à une diminution de l'objectif de réduction des arriérés de paiement intérieurs.

62. Dans le cas où les **financements de dons et prêts d'aide budgétaire** dépassent (n'atteignent pas) l'objectif du programme, le plafond sur les créances nettes sur l'État sera ajusté à la baisse (hausse) du montant d'une moitié du dépassement (déficit) par rapport à l'objectif. Lorsque les créances nettes sur l'État sont négatives à la suite de ces ajustements, la moitié de la différence sera appliqué à une diminution de l'objectif de réduction des arriérés de paiement intérieurs.

63. Au cas où les **arriérés non rééchelonnables envers les créanciers du Club de Paris seraient réglés à la fin d'août 2008**, le plafond sur les créances nettes sur l'État sera ajusté à la baisse du montant du paiement effectué. Si, à la suite de ces ajustements, les créances nettes sur l'État étaient négatives, la différence sera appliquée à une diminution de l'objectif de réduction des arriérés de paiement intérieurs.

OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

64. Les autorités fourniront au FMI toutes les données statistiques, économiques et financières nécessaires pour suivre l'évolution économique et les résultats du programme y compris, sans pour autant y être limité, les informations spécifiques qui suivent.

65. La BCD communiquera au FMI le bilan de la banque centrale, le bilan consolidé des banques commerciales et la situation monétaire dans les quatre semaines suivant la fin de (la fin de chaque mois) la période de communication des informations.

66. L'indice des prix à la consommation dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

67. Les données mensuelles du TOFE sur les opérations, recettes, dépenses et postes de financement du budget, y compris les données sur l'exécution du budget d'investissement avec des détails sur la partie financée sur l'extérieur et les fonds de contrepartie de l'administration centrale pour lesquels les conditions du donateur s'appliquent. Pour la catégorie des dépenses, il convient de fournir l'engagement, l'ordonnancement, le paiement et le solde. Ces données seront fournies dans les 60 jours suivant la fin de chaque mois.

68. Les données sur les arriérés intérieurs qui ont trait : (1) à l'année en cours ; (2) au stock à la fin de l'année précédente et la consolidation de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.

69. Les données sur les arriérés extérieurs qui ont trait : (1) à l'année en cours ; (2) au stock à la fin de l'année précédente et la consolidation de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.

70. Les données mensuelles sur les dons et prêts étrangers reçus par l'État et par les entreprises publiques par créancier et par monnaie de décaissement dans un délai de quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

71. Les données mensuelles sur l'évolution de la dette extérieure, y compris les arriérés et les opérations de rééchelonnement dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

72. La liste mensuelle des prêts extérieurs à moyen et long terme contractés et garantis par l'État pour chaque mois en identifiant pour chaque prêt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie, l'échéance et la période de grâce et les arrangements de taux d'intérêt. Ces données seront communiquées dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

73. Les données trimestrielles sur l'encours du stock de la dette extérieure par créancier, débiteur et monnaie dans les six semaines suivant la fin du trimestre.

74. Les données semestrielles sur les « dépenses sociales (éducation, santé et logement) » avec le détail des salaires, traitements et prestations dans un délai maximum de six semaines après la fin de chaque trimestre.

75. Les statistiques trimestrielles de la balance des paiements dans un délai d'un trimestre à compter du troisième trimestre de 2008.

76. Toute révision aux données précédemment communiquées sera rapidement transmise aux services assortie d'explications adéquates.